

**Atelier de lancement du projet: « Eau pour la
croissance et la réduction de la pauvreté dans le
transfrontalier de la Mékrou », les 18, 19 et 20
mars 2014 - Ouagadougou - Burkina**

**Communication de la Coordination
Régionale des Usagers du Bassin du
Niger (CRU-BN)**

**Présentée par Souleymane Tinga ZONGO
Vice- président de la (CRU-BN)
Tél: 70 36 65 32 / 78 29 86 32
Email: zongosouley56@yahoo.fr**

Coordination Régionale des Usagers des ressources naturelles du Bassin du Niger

Tél : (00223) 66 79 57 40/ 66 79 36 75/ 76 49 07 0 2

E-mail : crubnsc@yahoo.fr

Siège social Torokorobougou Rue 349

Bamako/Mali



Regional Coordination of the Users natural resource of the basin of Niger basin of Niger

Tél : (223) 66 79 57 40/ 66 79 36 75/ 76 49 07 02

E-mail : crubnsc@yahoo.fr

Torokorobougou Street 349

Head office in Bamako/Mali

Autorité du Bassin du Niger :

Neuf Pays, Un Bassin, Une Vision



Articulation de la Présentation

1. Présentation de la Coordination Régionale:
 - 1.1. Définition de la CRU-BN
 - 1.2. Rappel du Processus de mise en place des CNU et de la CRU
 - 1.3. But poursuivi par la CRU-BN
 - 1.4. Principales missions de la CRU-BN
 - 1.5. Rôles essentiels de la CRU-BN
 - 1.6. Principales activités de la CRU-BN
2. Éléments de contexte clés à prendre en compte dans la mise en œuvre du projet
3. Attentes de la CRU-BN du projet
4. Contribution de la CRU pour la mise en œuvre du projet

**1. PRESENTATION DE LA COORDINATION
REGIONALE DES USAGERS DES RESSOURCES
NATURELLES DU BASSIN DU NIGER
(CRU-BN)**

1.1.Définition de la CRU-BN

La Coordination Régionale des Usagers du Bassin du Niger (CRU/BN) est :

- un espace de dialogue et de concertation permanents des usagers/usagères des ressources naturelles du bassin et,
- un cadre de mobilisation de ceux-ci en vue de leur participation à la prise de décision relative au processus de développement durable du bassin.

- La CRU-BN est **l'organe de représentation des usagers** dans les instances statutaires de l'ABN et un **moyen de consultation des usagers** à l'échelle régionale pour tout avis relatif à la mise en œuvre des objectifs de développement durable du bassin.
- Elle est reconnue par l'ABN et ses instances statutaires comme **seul cadre officiel et légitime de concertation, de participation et de représentation** des usagers dans les processus de décision.

- La CRU-BN regroupe les neuf (9) pays du bassin du fleuve Niger : **Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.**
- Le champ d'action de la Coordination Régionale des Usagers (ères) des ressources naturelles du Bassin du Niger (CRU-BN) est **l'espace du Bassin Niger** qui regroupe les neuf(9) pays concernés.

1.2. Rappel du Processus de mise en place des CNU et de la CRU

- La nécessaire implication des acteurs de la Société Civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement durable de manière générale et celles liées à **la préservation et à la valorisation** des ressources naturelles dont l'eau en particulier n'est pas chose nouvelle.

- En effet, depuis trois (3) décennies, plusieurs déclarations internationales **reconnaissent, encouragent et recommandent** cette implication de la Société Civile dans la mise en œuvre des politiques en tant que réel moyen de mettre à profit le **formidable potentiel de mobilisation sociale à la base** pour la réussite des actions entreprises ainsi que pour leur durabilité.

- L'Autorité du Bassin du fleuve Niger (ABN) en avril 2004 à Paris et sous le parrainage du président français Jacques Chirac et de plusieurs partenaires du bassin (le Canada, la France, la Banque Mondiale, la Banque Africaine de Développement, l'Union Européenne, etc.), sept (7) Chefs d'Etats et deux (2) Chefs de Gouvernement signent une déclaration de « ***Vision Partagée*** » énonçant les principes de solidarité, de concertation, de gestion et de bonne gouvernance pour le développement durable du bassin.

- Cette déclaration de Paris sonne, pour l'ensemble **des acteurs de l'espace du bassin, une mobilisation générale et concertée** au service des intérêts du bassin au-delà des frontières nationales. Les acteurs de la Société Civile, usagers de l'eau dans l'espace du bassin, ne peuvent être en reste dans cette mobilisation.

- L'appel de Bamako lancé en 2005 a relevé « ***la nécessité d'impliquer la société civile au processus de la Vision Partagée*** » de l'ABN et préconisé que celle-ci fasse une « démarche commune et consensuelle pour prendre en compte les préoccupations de tous les acteurs du bassin ».

- **La *Résolution N°2 de la 25^{ième} Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'ABN***, tenue à Niamey au Niger du 11 au 14 septembre 2006 insiste particulièrement sur :
 - la poursuite et le renforcement de ***l'implication de la Société Civile*** dans la Phase II du processus de la Vision Partagée et,
 - l'identification et la mise en œuvre des ***mécanismes de participation*** de la Société Civile et sa ***reconnaissance comme partie prenante*** au développement durable du bassin.

- La phase 1 de l'étude relative à la Société Civile et portant sur « **L'identification et la caractérisation des usagers de l'eau en vue de leur implication et participation effective au processus de la Vision Partagée** » a fait des recommandations et proposé des orientations pertinentes pour une meilleure mobilisation des acteurs de la Société Civile, notamment :

- ***l'implication des organisations d'utilisateurs dans la mise en œuvre*** de projets et programmes majeurs en cours ;
- la ***participation effective des acteurs de la société civile aux instances de l'ABN*** et dans la mise en œuvre du processus de la Vision Partagée ;
- le ***soutien à la mise en place d'un mécanisme de représentation des utilisateurs et de leurs intérêts*** au niveau national et au niveau régional du bassin ;
- le ***renforcement des capacités des utilisateurs*** à contribuer aux processus nationaux et régionaux ;

- le ***soutien à la concertation des organisations d'usagers et leur implication dans les dynamiques d'intégration régionales*** autour des questions clés telles que la prévention des conflits et la culture de la paix sur l'espace du bassin du fleuve Niger, la transhumance transfrontalière, le développement des marchés régionaux, etc. ;
- ***l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication*** à l'endroit des populations et des acteurs organisés du bassin pour une participation efficace au processus de Développement Durable du bassin du fleuve Niger.

- L'approbation de la mise en place des coordinations nationales et régionale a été adoptée par les résolutions ***N° 4 et 5 de la session extraordinaire*** du Conseil des Ministres, tenue du 26 au 27 Juillet 2007 à Niamey (Niger).

- Depuis lors, un processus engagé par l'ABN, a notamment permis après plus de quatre ans, la ***création de neuf (9) Coordinations Nationales des Usagers/ères (CNU) entre 2007 et 2008, et d'une Coordination Régionale*** regroupant les 9 Présidents des CNU (13 et 14 août 2008), pour permettre une ***meilleure représentation et une participation effective des usagers*** dans le processus de développement du Bassin du Niger.

- Le 8ème Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'ABN, tenu en 30 avril 2008 à Niamey a adopté une ***Charte de l'eau*** (instrument juridique permettant de renforcer la coopération entre les Etats du bassin du Niger et entérinant le principe de participation de la société civile et des usagers).

1.3. But poursuivi par la CRU-BN

- Le but poursuivi par la Coordination Régionale est d'assurer la **représentation des usagers** à l'échelle régionale du bassin dans les instances statutaires de l'ABN et **d'y défendre leurs intérêts et servir la cause du développement durable** du bassin. La CRU/BN travaillera pour une meilleure **participation des usagers aux processus politiques et actions** contribuant à la gestion durable des ressources naturelles du Bassin.

1.4. Principales missions de la CRU-BN

- La ***représentation*** dans les instances statutaires de l'ABN (Comités de pilotage de projets/programmes au niveau régional, Comité Technique Permanent, Groupe Consultatif Régional) ;
- Le ***suivi et l'évaluation*** de la mise en œuvre du Plan d'Action de Développement Durable (PADD) et de son programme d'investissement (PI) ;
- La ***diffusion de l'information*** vers les usagers dans les portions nationales à travers les CNU, ***organisation du partage d'expérience*** entre usagers à l'échelle du bassin.

1.5. Rôles essentiels de la CRU-BN

- La **promotion de la concertation entre parties prenantes au développement durable** dans le bassin au niveau régional incluant la concertation usagers/Etat d'une part et usagers/Collectivités locales d'autre part à travers des actions (sécurité alimentaire, atteinte des objectifs du millénaire concernant l'eau mais également la pauvreté, la santé, l'éducation, la protection de l'environnement, la préservation des semences locales et leur amélioration, etc...) ;

- Le **renforcement des capacités des usagers** des ressources naturelles tant au niveau local, que national (leur capacité de mobilisation, d'organisation, de plaidoyer, d'action durable, etc.) ;
- L'**implication des usagers** dans la mise en œuvre de projets et programmes de développement dans l'espace du bassin ;
- La **participation effective** de la société civile aux instances statutaires de l'ABN et dans la mise en œuvre des orientations de développement du bassin ;

- La représentation des usagers en **tous lieux et intérêts au niveau régional du bassin et au niveau international** avec d'autres organismes similaires ;
- Le **relais de l'information** au niveau régional et l'appui aux Coordinations nationales dans leur dialogue avec les autres parties prenantes dans chaque pays ;
- Le **soutien à la concertation** des organisations d'usagers et leur implication dans les dynamiques d'intégration régionales autour des questions clés telles que la prévention des conflits et la culture de la paix sur l'espace du bassin du fleuve Niger, la transhumance transfrontalière, le développement des marchés régionaux et internationaux (commerce équitable)... etc. ;

- La contribution à la mise en œuvre **d'actions d'adaptation et d'atténuation des impacts** des Changements Climatiques dans le Bassin du Niger ;
- L'élaboration et la mise en œuvre **d'un plan de communication à l'endroit des populations** et des acteurs organisés du bassin pour une participation efficace au processus de Développement Durable du bassin du fleuve Niger ;
- La mobilisation de partenaires techniques et financiers pour le **soutien aux actions de plaidoyer** pour l'implication des usagers et le renforcement de leurs capacités ;
- La **veille citoyenne pour le respect de la Charte de l'eau** par les parties prenantes.

1.6. Principales activités

- La ***mobilisation sociale*** pour une participation et implication effectives aux processus politiques et opérationnels de l'ABN ;
- ***L'information et la communication*** visant l'amélioration des capacités d'analyse des actrices et acteurs usagers des ressources du Bassin sur la participation à l'élaboration et à la mise en œuvre et suivi évaluation des politiques, programmes et projets de développement dans le bassin ;
- ***L'organisation de rencontres régionales*** de concertation et/ou de consultations des usagers/usagères sur les grands sujets et préoccupations du Bassin du Niger (maîtrise d'ouvrage du FOREAU) ;

- L'élaboration d'argumentaire, mobilisation d'expertise technique et scientifique et ***conduite d'activités de lobbying et de plaidoyer*** ;
- L'organisation et préparation des acteurs de la société civile pour les ***négociations avec les pouvoirs publics et la participation à la formulation des politiques de développement*** du Bassin ;
- La constitution et la mise à la disposition de ses membres ***d'une banque de données sur les politiques, programmes et projets de développement*** du Bassin du Niger, les informations agro - sylvo - pastorales sur le plan national, sous régional et international ;

- L'élaboration et la mise en œuvre de programmes de ***visites d'échange d'expériences*** au niveau national, régional et international au profit des actrices et acteurs usagers des ressources du Bassin ;
- La ***participation à la mise en œuvre*** du PADD ;
- Le développement d'un axe de ***recherche-action en analyse, prévention et gestion des conflits*** liées aux ressources naturelles ;
- L'***animation d'un bulletin d'information et de liaison*** des actrices et acteurs usagers du Bassin du Niger.

2. ELEMENTS DE CONTEXTE CLES A PRENDRE EN COMPTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. Le bassin du fleuve Niger constitue un ***foyer important de référence des dynamiques démographiques et économiques*** en raison de ses immenses ressources naturelles. Dans le rapport de synthèse régionale des études multisectorielles nationales (9 pays de l'ABN) de janvier 2005, la population du bassin était estimée à 104 511 670 habitants (***dont 11 937 417 habitants pour les trois pays concernés***) tandis que le PNUD, dans son rapport mondial sur le développement humain (2002) situe la population du bassin à près de 150 000 000 d'habitants en 2015 (***dont 13 570 000 habitants pour les trois pays concernés***).

2. La ***population est jeune et majoritairement féminine***. Près de 44% de la population du bassin a moins de 15 ans. La croissance démographique moyenne est proche de 3% par an. La majorité de la population du bassin travaille dans le secteur de l'agriculture et vit en milieu rural, mais l'urbanisation gagne du terrain. Le ***taux d'urbanisation actuel dans le bassin se situe autour de 26 % et de 33%*** dans l'ensemble des pays.

3. Toujours dans le rapport mondial sur le développement humain du PNUD (2002), la population rurale du bassin serait d'environ 110 000 000 d'habitants (***dont 9 380 000 pour les trois pas concernés***) sur les 150 000 000 en 2015. Cette ***population rurale représente plus de 73%*** de la population totale du bassin.

4. Le bassin du fleuve Niger regroupe ***essentiellement des pays pauvres faisant partie des pays les moins avancés (PMA)***. Certains sont sahéliens enclavés et soumis à un climat tropical de type soudano sahélien caractérisé par des sécheresses répétées ces dernières décennies et une désertification croissante (***Burkina et Niger dans le cadre de ce projet***). En plus de cet environnement physique des plus austères, ces pays évoluent dans un contexte économique difficile avec une économie dominée par l'agriculture et l'élevage. Ces activités génèrent ***40 à 60% de leurs recettes d'exportation et occupent 80 à 90%*** de la population active. Les autres pays ne faisant pas partie des PMA, demeurent tout de même pauvres malgré l'existence de ressources autres que agricoles mais encore insuffisamment ou mal exploitées (mines, or, pétrole, etc.).

5. La modeste ***croissance économique n'ayant pas été suivie par une véritable redistribution des richesses***, la situation des populations déjà pauvres et très largement majoritaires dans les pays de l'ABN, n'a cessé de se détériorer. La pauvreté a atteint des proportions inquiétantes dans la majorité des pays et surtout dans les pays sahéliens (***Burkina Faso et Niger concernés par le projet***). Le seuil de pauvreté est de 46,4% au Burkina Faso et 63% au Niger avec une prédominance en milieu rural : 96% des pauvres sont des ruraux au Burkina Faso et 86% au Niger. Les femmes et les jeunes sont les plus touchés par la pauvreté.

6. Le contexte socio-économique du bassin comporte des caractéristiques pratiquement similaires à celles de l'ensemble des pays avec cependant une ***prédominance des problématiques liées à la gestion durable des ressources naturelles et en particulier l'eau.*** Le bassin demeure une zone de peuplement assez ancien qui se caractérise par une ***diversité ethnique qui est à la base d'une pluralité de conceptions*** de l'organisation de la vie sociale et des rapports de production. Il constitue de nos jours une ***zone d'appel migratoire en raison des conditions agro écologiques plus favorables.***

7. Les activités de mise en valeur des ressources dans le bassin ont jusqu'à présent ***revêtu un caractère national***. Par conséquent, les projets et programmes dans le bassin devraient ***de plus en plus s'orienter vers des aspects intégrateurs*** et viser l'espace au-delà du bassin pour, non seulement mettre à profit les avantages comparatifs du bassin, mais aussi limiter le risque lié à la précarité des revenus dans les économies des pays concernés.

8. Les conflits sociaux liés à l'exploitation des ressources du bassin sont assez courants et opposent le plus souvent, ***les agriculteurs aux éleveurs ou les autochtones aux migrants***. Outre ces aspects sociaux récurrents, l'économie du bassin souffre de la ***faiblesse et de l'insuffisance des infrastructures et équipements socio-économiques*** (adduction d'eau potable, assainissement, retenue d'eau et périmètres hydro-agricoles, hydraulique pastorale, équipements électriques et sanitaires, routes etc.). L'ensemble de ces insuffisances entraîne des ***conséquences négatives et accroît la pauvreté de ces populations***.

9. De cette situation paradoxale qui se caractérise par la disponibilité des ressources d'une part et la pauvreté des populations d'autre part, on peut déduire que ***l'exploitation des ressources du bassin n'est pas réalisée au mieux pour permettre l'amélioration des conditions de vie*** des populations du bassin.

10. De nombreuses **activités économiques menées dans le bassin dépendent directement de l'exploitation des ressources naturelles (eau, sols, faune et flore)**. En dehors des aménagements et ouvrages hydrauliques, ces activités (agricoles, pastorales et minières particulièrement) sont pratiquées de **manière extensive ou artisanale**. A ce titre, l'économie rurale reste largement tributaire de l'environnement. Les **forêts sont défrichées à des rythmes plus importants que ceux de la régénération naturelle** et les environnements dégradés offrent **moins de ressources aux pauvres dont la population s'accroît de jour en jour**.

3. ATTENTES DE LA COORDINATION REGIONALE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. permettre une ***meilleure protection et une meilleure valorisation des ressources naturelles*** à travers l'utilisation de méthodes, de techniques et pratiques qui assurent une exploitation rationnelle de ces ressources ;
2. viser ***l'amélioration des conditions de vie des couches de la population les plus vulnérables notamment les femmes et les jeunes*** à travers l'initiation d'activités génératrices de revenus porteuses ;
3. permettre une ***prise de conscience élevée de la population rurale*** surtout quant à sa responsabilité d'assurer une ***gestion rationnelle et équilibrée*** des ressources naturelles en vue de tirer le meilleur profit et de les préserver pour les générations futures ;

4. contribuer à ***élever le niveau de vie des populations*** à travers la modernisation de l'agriculture, l'élevage et la pêche d'une part, et la valorisation des produits forestiers non ligneux et des sites touristiques d'autre part ;
5. permettre ***d'élaborer un plan stratégique global de lutte contre la pauvreté*** à travers la promotion d'activités à fort potentialités économiques et des échanges commerciaux transfrontaliers des produits agro-sylo-pastoraux ;

6. permettre de ***vulgariser les lois et textes législatifs et réglementaires nationaux et la charte de l'eau de l'ABN*** à travers de larges campagnes d'information et de sensibilisation des acteurs notamment les usagers, les autorités coutumières et les élus locaux. En plus de la diffusion de ces lois et textes législatifs et réglementaires, l'accent peut être mis sur ***l'établissement de conventions locales ou codes locaux de gestion d'unités de ressources naturelles*** entre différents usagers au sein des communautés à la base ;

7. renforcer la ***coopération entre les trois Etats*** à travers la mise en œuvre d'activités de ***valorisation des ressources naturelles du parc W*** ;
8. contribuer à ***réduire les conflits sociaux*** entre les différents utilisateurs des ressources naturelles à travers l'application des ***mécanismes de gestion et règlement des conflits existants*** au niveau des Etats et la promotion des ***approches de gestion alternative des conflits*** inspirées mécanismes traditionnels de règlement des conflits au niveau local.

4. CONTRIBUTION POSSIBLE DE LA CRU-BN A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

1. à la ***mobilisation des usagers***, des associations d'usagers, des autorités coutumières et des élus locaux autour de la réalisation des activités du projet ;
2. à la ***mise en place de cadres de concertation au niveau local*** autour de l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de la gestion des ouvrages et équipements hydrauliques existants ;

3. au ***renforcement des capacités organisationnelles, de mobilisation et d'animation de la concertation*** au profit des associations d'usagers existantes et la mise en place de nouvelles structures si nécessaires ;
4. à ***l'organisation de rencontres d'échange et de partage d'expériences*** entre usagers des ressources naturelles au niveau des pays et au niveau régional ;

5. aux ***réflexions sur les différentes thématiques*** qui seront traitées au cours de la mise en œuvre du projet et aux processus de dialogue tant au niveau national qu'au niveau régional ;
6. ***l'information et à la formation des usagers et des autres acteurs locaux*** sur les initiatives en cours dans le bassin notamment la ***large vulgarisation de charte de l'eau de l'ABN.***

*Je vous remercie de
votre aimable
attention*